

*Privilège—M. Brisco*

dire. Quoi qu'il en soit, cette question doit être renvoyée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure pour étude suivie d'un rapport à la Chambre, afin d'établir pour tous les députés les lignes directrices en vertu desquelles ils peuvent avoir recours aux privilèges de franchise postale.

Je suis persuadé que vous même, monsieur le Président, recevez des plaintes de vos électeurs au sujet de documents que vous avez envoyés. Qu'ils aient été sectaires ou non, vous avez peut-être jugé que leur contenu était tout à fait exact. Pour ma part, j'ai envoyé des documents et certains ont prétendu qu'il s'agissait peut-être d'un mauvais usage des privilèges de franchise postale. Chose certaine, la Loi sur la Société canadienne des postes ne nous limite guère en ce qui concerne l'utilisation de ces privilèges. En fait, elle prévoit que les envois des députés sont transmis en franchise.

Chose certaine, à mon avis—et je crois qu'il est partagé par d'autres députés—le comité doit, à ce stade-ci, examiner cette question.

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Ce qui ennuie les députés, selon moi, c'est l'usage abusif flagrant de la franchise postale pour transmettre un message politique aussi évident incitant les gens à communiquer avec le bureau de l'organisateur local et à participer dès maintenant à la campagne électorale alors qu'il s'agit d'une question d'intérêt provincial. Voilà ce qui nous tracasse tous.

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, l'hypocrisie règne dans cette enceinte.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Waddell:** Qu'on me laisse terminer. J'ai en main un bulletin aux électeurs préparé par la députée de Vancouver-Centre (M<sup>me</sup> Carney) et intitulé «Report From Parliament» dans lequel elle donne des nouvelles parlementaires, et sur la page couverture on la voit photographiée en compagnie de Bill Vander Zalm.

**M. Mazankowski:** Et puis après?

**M. Waddell:** Et puis après!

**M. Mazankowski:** Il s'agit d'un autre parti.

**M. Murphy:** A d'autres!

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) tient sans aucun doute à nous expliquer s'il y a là effectivement matière à soulever la question de privilège. Je le prie ainsi que ses collègues de s'en tenir à cela.

**M. Waddell:** Très bien. Il n'y a pas matière à soulever la question de privilège. Du point de vue purement technique, les privilèges du député ne sont pas directement atteints. Il se pourrait que, comme l'a fait remarquer le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), après examen par le comité, il soit décidé qu'il y a lieu de soulever la question de privilège à propos de l'utilisation de la franchise postale. Si le comité se décide en ce sens, je n'y vois pas d'inconvénient. Il dispose des moyens appropriés pour ce faire. Le président de ce comité a le

puvoir d'examiner des questions, mais celle-ci ne devrait pas lui être soumise par la présidence de la Chambre.

**Mme Copps:** Trêve de politocailleterie.

**M. Waddell:** La députée de Hamilton Mountain vocifère contre moi . . .

**Mme Copps:** Non, non. Je suis la députée de Hamilton-Est.

**M. Waddell:** La représentante de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) n'était pas députée fédérale à l'époque où le référendum a eu lieu au Québec. Elle aurait intérêt à voir ce que son parti . . .

**Mme Copps:** Se battre pour défendre le Canada n'est certainement pas la même chose.

**M. Murphy:** Taisez-vous et rasseyez-vous. Pourquoi ne vous occupez-vous pas d'obtenir d'autres contrats du gouvernement . . .

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway s'est bien fait comprendre, à mon avis.

**M. Waddell:** Non, monsieur le Président, je n'ai pas fini d'expliquer mon point de vue. Je voudrais faire un rappel au Règlement . . .

**M. le Président:** Je donne la parole au député de York-Scarborough (M. McCrossan).

**M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough):** Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur la même question mais il est quelque peu différent. Votre décision, Votre Honneur, de renvoyer ou non la question au comité des élections, des privilèges et de la procédure, portera sur la question de savoir s'il y a eu effectivement usage abusif de la franchise postale.

Il est une autre question qui porte directement atteinte aux privilèges des députés, et c'est l'utilisation du papier à lettres et du matériel de la Chambre des communes. Nous avons évidemment le droit de nous servir gratuitement de ce papier à lettres pour effectuer notre travail de députés. Cependant, à mon avis, c'est porter atteinte aux privilèges des députés que d'utiliser ce papier à lettres aux fins d'élections provinciales.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je serai très bref, mais je tiens à répondre au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) parce que je ne suis pas vraiment d'accord avec lui. Selon moi, cette question touche effectivement tous les députés. Vu que nos privilèges sont en cause, cela va au coeur même de notre rôle de députés. Tout geste individuel ou collectif qui peut miner l'intégrité des députés ou nuire à l'honneur ou à la dignité du Parlement nous touche tous.

Je suis d'accord avec le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qu'il faut mettre les choses au point. Selon moi, il est temps d'avoir des lignes directrices, des règles et des règlements bien clairs pour que tous les députés sachent à l'avance comment utiliser les services d'affranchissement, les privilèges postaux, de même que le papier et les enveloppes de la Chambre des communes. La question ne porte pas uniquement sur le fait qu'un groupe de députés néo-démocrates a jugé bon de participer à une campagne électorale en envoyant du courrier à une liste de destinataires en Colombie-Britannique. Loin de là.